

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour le décès de Mme Simone Lefebvre. Il ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-11-371

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

1. Adoption de l’ordre du jour

1.1 Adoption de l’ordre du jour;

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

2.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017;

2.2 Séance extraordinaire du 6 octobre 2017;

3. Pétitions

3.1 Pétition pour l’embauche d’un sauveteur pour le camp de jour municipal;

4. Correspondances

4.1 Demande d’aide financière de Conservation des vallons de la Serpentine;

4.2 Demande d’appui financier de Han-Droits;

4.3 Demande d’aide pour les paniers de Noël du Centre d’Action bénévole de la Missisquoi-Nord;

4.4 Réponse du MTQ à la résolution 2017-10-343 de la municipalité concernant l’inspection et l’entretien des ponceaux sous l’autoroute 10;

4.5 Rapport de rendement satisfaisant du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports – Halte routière d’Eastman, contrat no. 850893691;

4.6 Demande de commandite pour l’Opération Nez rouge Magog 2017;

4.7 Demande d’aide financière 2017 pour le Train des mots;

4.8 Demande de commandite pour le spectacle-bénéfice Gioia au Cabaret Eastman;

5. Administration générale

- 5.1 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;
- 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires;
- 5.3 Nomination d'un maire suppléant et substitut du maire aux assemblées du conseil de la MRC en l'absence du Maire;
- 5.4 Résolution d'appui pour le maintien de l'offre publique en hébergement et soins de longue durée à Waterloo;
- 5.5 Adoption d'une politique de gestion des plaintes;
- 5.6 Inspection de l'immeuble du 366 rue Principale à Eastman;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2017;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2017;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'octobre 2017;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Autorisation de dépenses pour les Fêtes de Noël;
- 7.2 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;
- 7.3 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Autorisation de formation pour le chef incendie;

9. Travaux publics

- 9.1 Acceptation du paiement de la facture # 9682 de Normand Jeanson Excavation Inc;
- 9.2 Contrat de déneigement du 12-14 rue Lapointe, Eastman;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois de juillet et août 2017;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de juillet et août 2017;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'octobre 2017;
- 10.4 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 19 octobre 2017;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 12 septembre 2017;
- 11.2 Nomination d'un commissaire au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);
- 11.3 Appui de la Municipalité d'une demande d'exclusion-inclusion auprès de la CPTAQ;

12. Demandes de dérogation mineure

aucune

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour la construction d'une résidence de 14 mètres x 19,5 mètres sur la rue Miro, lot 4 127 557;
- 13.2 Demande pour la construction d'un garage de 6,1 mètres x 7,3 mètres au 20 rue Daniel-Charland, lot 4 412 493;
- 13.3 Demande pour la construction d'une résidence de 18,2 mètres x 15,3 mètres sur la rue des Élans, lot 3 482 465;
- 13.4 Demande pour un agrandissement de 7,3 mètres x 17,3 mètres au premier étage de la résidence au 38 rue de la Détente, lot 2 237 347;
- 13.5 Demande pour la construction d'une station-service avec restauration de 25 mètres x 18,2 mètres au 25 rue Lapointe, lot 4 817 481;

14. Rapport sur l'émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de d'octobre 2017;

15. Avis de motion

aucun

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement 2017-06 amendant le plan d'urbanisme 2012-07;

16.2 Adoption du règlement 2017-10 amendant le règlement de zonage 2012-08;

16.3 Adoption du règlement 2017-11 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2002-14;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017;

RÉSOLUTION 2017-11-372

Il est **proposé par le conseiller, Patrick McDonald**
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 6 octobre 2017;

RÉSOLUTION 2017-11-373

Il est **proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire**
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 octobre 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

3.1 Pétition pour l'embauche d'un sauveteur pour le camp de jour municipal;

Le conseil prend acte.

4. CORRESPONDANCES

4.1 Demande d'aide financière de Conservation des vallons de la Serpentine;

Le conseil prend acte.

4.2 Demande d'appui financier de Han-Droits;

Le conseil prend acte.

4.3 Demande d'aide pour les paniers de Noël du Centre d'Action bénévole de la Missisquoi-Nord;

Le conseil prend acte.

4.4 Réponse du MTQ à la résolution 2017-10-343 de la municipalité concernant l'inspection et l'entretien des ponceaux sous l'autoroute 10;

Le conseil prend acte.

4.5 Rapport de rendement satisfaisant du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Halte routière d'Eastman, contrat no. 850893691;

Le conseil prend acte.

4.6 Demande de commandite pour l'Opération Nez rouge Magog 2017;

RÉSOLUTION 2017-11-374

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité accorde une commandite de 200 \$ à l'Opération Nez rouge Magog 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Demande d'aide financière 2018 pour le Train des mots;

Le conseil prend acte.

4.8 Demande de commandite pour le spectacle-bénéfice Gioia au Cabaret Eastman;

RÉSOLUTION 2017-11-375

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité accorde une commandite de 250 \$ dans le programme de la soirée du spectacle-bénéfice *Gioia une enfance à vivre* qui se déroulera le 25 novembre 2017 au Cabaret Eastman;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;

RÉSOLUTION 2017-11-376

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent organiser, pour le temps des Fêtes, un repas avec les employés municipaux afin de favoriser les relations interpersonnelles et de souligner la reconnaissance du conseil envers son personnel;

ATTENDU QUE cette reconnaissance s'adresse aussi aux bénévoles de la bibliothèque, aux pompiers à temps partiel et aux Premiers répondants;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise un budget pour les activités des Fêtes des membres du conseil et des employés municipaux soit,

- 30 \$ / personne pour les employés bénévoles de la bibliothèque présents à l'activité;
- 30 \$ / personne pour les pompiers à temps partiel et les Premiers répondants présents à l'activité;
- Le coût du souper pour les membres du conseil et les autres employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires;

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière de cinq (5) déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil conformément à la *Loi sur les Élections et Référendums* soit celles de Mme Heidi Fortin, Mme Nathalie Lemaire, Mme Noémie Perreault, M. Carol Boivin et M. Patrick McDonald.

5.3 Nomination d'un maire suppléant et substitut du maire aux assemblées du conseil de la MRC en l'absence du maire;

RÉSOLUTION 2017-11-377

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil nomme Mme Nathalie Lemaire comme maire suppléant de la municipalité d'Eastman et ce, pour la période du 13 novembre 2017 au 2 juillet 2018;

QUE le conseil désigne Mme Nathalie Lemaire à titre de substitut du maire de la municipalité d'Eastman, pour siéger aux réunions du conseil de la MRC, lors de l'absence de ce dernier, pour une période de quatre (4) ans;

QUE copie de la résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Résolution d'appui pour le maintien de l'offre publique en hébergement et soins de longue durée à Waterloo;

RÉSOLUTION 2017-11-378

ATTENDU QUE le CHSLD Waterloo (pavillon Horace-Boivin) est un établissement public d'hébergement et de soins de longue durée qui dessert la population de plusieurs municipalités environnantes;

ATTENDU QU'il offre un milieu de vie à ses résidents qui permet aux familles et aux proches ainsi qu'aux communautés locales de créer des liens de solidarité favorisant le bénévolat et la participation citoyenne;

ATTENDU l'importance de maintenir des services de santé et des services sociaux de proximité pour les communautés de Waterloo et avoisinantes;

ATTENDU QUE le déménagement à Granby des résidents du pavillon Horace-Boivin de Waterloo nuira à la stabilité et à la sécurité dont ils ont besoin à cause de leur situation de vulnérabilité;

ATTENDU QUE ce déménagement occasionnera éventuellement des pertes d'emplois locaux ;

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité d'Eastman appuie les démarches entreprises par les résidents, les familles des résidents, les employés, les bénévoles du CHSLD Waterloo ainsi que les citoyens des municipalités de Waterloo, Shefford, Saint-Joachim-de-Shefford, Warden, Stukely, Roxton-Pond, Saint-Alphonse-de-Granby et environs visant à empêcher la fermeture du pavillon Horace-Boivin et à obtenir la mise à niveau des installations du pavillon ou la construction à Waterloo d'un nouveau pavillon ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la haute direction du CIUSSS de l'Estrie ainsi qu'à nos députés provincial et fédéral;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Adoption d'une politique de gestion des plaintes;

RÉSOLUTION 2017-11-379

ATTENDU QUE la municipalité prescrit l'excellence des services offerts aux citoyens et désire être à l'écoute des résidents du territoire en tentant, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer les services, le cas échéant;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité adopte la politique de gestion des plaintes no. 2017-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Inspection de l'immeuble du 366 rue Principale à Eastman;

RÉSOLUTION 2017-11-380

ATTENDU QUE la fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel a accepté le projet d'entente pour céder l'église à la municipalité;

ATTENDU que l'article 13 de cette entente fait mention d'une condition préalable à l'examen des lieux par une inspection approfondie de l'immeuble par un inspecteur certifié et dont le résultat s'inscrira dans la poursuite des objectifs de la municipalité quant à l'intérêt public d'une telle transaction;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité retienne les services d'un inspecteur certifié pour une inspection approfondie de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2017;

RÉSOLUTION 2017-11-381

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2017 au montant de 200 646,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2017;

RÉSOLUTION 2017-11-382

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 octobre 2017 et ce, pour un montant de 57 930,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'octobre 2017;

RÉSOLUTION 2017-11-383

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 octobre 2017, et ce, pour un montant de 56 965,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Autorisation de dépenses pour les Fêtes de Noël;

RÉSOLUTION 2017-11-384

ATTENDU la résolution 2017-10-339 autorisant un montant de 6 000 \$ pour couvrir les dépenses pour Les Fêtes de Noël;

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoyait un montant de 8 000 \$ pour cet événement;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise un montant supplémentaire de 2 000 \$ pour couvrir les dépenses pour Les Fêtes de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

RÉSOLUTION 2017-11-385

ATTENDU QUE le club *Les motoneigistes du Memphrémagog* déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile générale d'une limite de 2 millions;

ATTENDU QUE selon l'information obtenue à ce jour, le club *Les motoneigistes du Memphrémagog* sera en opération pour la saison hivernale, tel que prévu;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de signer une entente de cession de droit de passage en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige concernant les propriétés de la municipalité listées ci-dessous, pour la période hivernale se terminant le 1^{er} avril 2018:

- Terrain municipal en bordure du lac (accès au Lac d'Argent)
- Rue Martin
- Rue de la Grève
- Terrain situé au 395 rue Principale
- Passage sur le terrain de balle
- Chemin et viaduc Bellevue

QUE le conseil autorise la circulation des motoneiges sur les chemins et terrains de la municipalité aux conditions suivantes :

- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* devra s'assurer de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* sera responsable de maintenir une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* devra fournir à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;

- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire et reconnaît sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

RÉSOLUTION 2017-11-386

ATTENDU QUE le club *Les Pionniers de Valcourt* déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile générale d'une limite de 2 millions;

ATTENDU QUE selon l'information obtenue à ce jour, le club *Les Pionniers de Valcourt* sera en opération pour la saison hivernale, tel que prévu;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de signer une entente de cession de droit de passage en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige concernant les propriétés de la municipalité listées ci-dessous, pour la période hivernale se terminant le 1^{er} avril 2018:

- Passage Khartoum, de la limite de la municipalité de Bonsecours jusqu'au chemin des Diligences;
- Traverse du chemin des Diligences.

QUE le conseil autorise la circulation des motoneiges sur les chemins et terrains de la municipalité aux conditions suivantes :

- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* devra s'assurer de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* sera responsable de maintenir une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* devra fournir à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire et reconnaît sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Autorisation de formation pour le chef incendie;

RÉSOLUTION 2017-11-387

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise M. Daniel Lefebvre à assister à la formation *Icarium # 1, Défis et enjeux des services de sécurité incendie* offert à Cowansville, le 1^{er} décembre 2017, au montant de 140 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais associés à cette formation soient assumés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Acceptation du paiement de la facture # 9682 de Normand Jeanson Excavation Inc;

RÉSOLUTION 2017-11-388

ATTENDU la résolution 2017-10-366 accordant le contrat pour le rechargement du chemin des Diligences Ouest à Normand Jeanson Excavation Inc;

ATTENDU que la granulométrie du matériau MG-20 installé est supérieure à la norme d'un MG-20 conforme (soit entre 0 et 7) mais se situe dans la norme acceptable (entre 7 et 8);

ATTENDU QUE les clauses contractuelles du Cahiers des charges et devis généraux - Infrastructures routières - Construction et réparation (CCDG) prévoient un calcul de pénalité dans le cas d'une granulométrie entre 7 et 8;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE la municipalité autorise le paiement de la facture # 9682 de Normand Jeanson Excavation Inc., au montant total de 41 458,19 \$, comprenant une pénalité de 20 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Contrat de déneigement du 12-14 rue Lapointe, Eastman;

RÉSOLUTION 2017-11-389

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité accorde le contrat de déneigement du 12-14 rue Lapointe, à Eastman à Déneigement Bolton Vallée, au montant de 1 150 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois de juillet et août 2017;

Le conseil prend acte.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de juillet et août 2017;

Le conseil prend acte.

10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'octobre 2017;

Le conseil prend acte.

10.4 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 19 octobre 2017;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 19 octobre 2017.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 12 septembre 2017;

Le conseil prend acte.

11.2 Nomination d'un commissaire au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

RÉSOLUTION 2017-11-390

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil nomme M. Patrick McDonald, conseiller, à titre de commissaire au CCU pour les mois de novembre et décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Appui de la Municipalité d'une demande d'exclusion-inclusion auprès de la CPTAQ;

RÉSOLUTION 2017-11-391

ATTENDU QUE 9313-0052 QUEBEC INC, actuellement zonés Rur-11 et « agro-forestier Af-3 », désirent exclure en partie de leur propriété le lot 2 457 265 du contrôle de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE 9313-0052 QUEBEC INC, actuellement zonés Rur-11 et « agro-forestier Af-3 », désirent inclure en partie de leur propriété le lot 2 236 103 au contrôle de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion-inclusion du territoire agricole devra, pour avoir une chance d'une considération positive, recevoir l'appui favorable de la Municipalité d'Eastman et de la MRC de Memphrémagog;

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil appuie la demande d'exclusion en partie du lot 2 457 265 et l'inclusion en partie du lot 2 236 103 auprès de la CPTAQ formulée par l'entreprise portant le numéro 9313-0052 Québec inc.

QUE le conseil demande à la MRC Memphrémagog de procéder à l'examen de ce dossier dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

aucune

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour la construction d'une résidence de 14 mètres x 19,5 mètres sur la rue Miro, lot 4 127 557;

13.2 Demande pour la construction d'un garage de 6,1 mètres x 7,3 mètres au 20 rue Daniel-Charland, lot 4 412 493;

RÉSOLUTION 2017-11-392

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 24 octobre 2017 (rés. 2017-90 et 2017-91);

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Demande pour la construction d'une résidence de 18,2 mètres x 15,3 mètres sur la rue des Élans, lot 3 482 465;

RÉSOLUTION 2017-11-393

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 24 octobre 2017 (rés. 2017-93);

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la demande d'approbation au règlement PIIA conditionnellement à ce que le garage soit implanté en retrait de la façade avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Demande pour un agrandissement de 7,3 mètres x 17,3 mètres au premier étage de la résidence au 38 rue de la Détente, lot 2 237 347;

RÉSOLUTION 2017-11-394

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 24 octobre 2017 (rés. 2017-92);

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil refuse la demande d'approbation au règlement PIIA en accord avec la recommandation du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5 Demande pour la construction d'une station-service avec restauration de 25 mètres x 18,2 mètres au 25 rue Lapointe, lot 4 817 481;

RÉSOLUTION 2017-11-395

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 24 octobre 2017 (rés. 2017-94);

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil refuse la demande d'approbation au règlement PIIA en accord avec la recommandation du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'octobre 2017;

Le conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

Aucun

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2017-06 amendant le plan d'urbanisme 2012-07;

RÉSOLUTION 2017-11-396

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le règlement 2017-06 amendant le plan d'urbanisme 2012-07 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement 2017-10 amendant le règlement de zonage 2012-08;

RÉSOLUTION 2017-11-397

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le règlement 2017-10 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

Dix-huit personnes sont présentes dans la salle. Deux autres personnes arrivent à 20h10.

Quelques questions concernant la procédure d'adoption des règlements, le chemin des Normand, les comités municipaux, la chambre de commerce de Memphrémagog et la pétition pour l'embauche d'un sauveteur.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2017-11-399

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par la conseillère Nathalie Lemaire, la séance du conseil est levée à 20h43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée,
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».